

Les médias et l'information traités par la presse jeunesse.

La liberté d'expression A-t'on le droit de tout dire ?

**Le Monde
des ados**

Un dossier qui aborde plusieurs sujets pour faire réfléchir les collégiens sur la liberté d'expression et sur cette fameuse question : a-t'on le droit de tout dire? Avec un rappel historique de la conquête de **cette liberté fondamentale**, le cas **Charlie Hebdo**, l'hebdomadaire qui a toujours défendu le rire et la liberté d'expression et un retour dans le passé pour comprendre l'art de la **caricature**. Un article paru dans le hors-série *Le Monde des ados* n°12 daté de mars 2019.

Semaine
Presse
Médias
École

Le Monde des Ados est un magazine édité par Fleurus Presse pour les collégiens de 10 à 14 ans. A l'occasion de la Semaine de la presse et des médias à l'école, il met à disposition ses articles sur des sujets comme la liberté d'expression, les fake news ou les métiers de la presse et des médias.

Info, la fabrique

18 **Dossier**

La liberté d'expression

24 **Les mots de l'info**

Le quotidien des rédactions

26 **Maxi carte**

La liberté de la presse

Liberté d'expression

A-T-ON LE DROIT DE TOUT DIRE?

Les attentats contre *Charlie Hebdo*, l'assassinat d'un prof d'histoire-géo montrent que **s'exprimer librement, ça ne coule pas de source**. C'est pourtant un droit encadré par la loi et indispensable à la fabrication de l'information.

PAR ALEXANDRA DA ROCHA, SONIA DÉCHAMPS (P. 22) ET JULIETTE LOISEAU (P. 23) ILLUSTRÉ PAR XAVIER POULEAU



Le droit d'exprimer son opinion politique ou religieuse et de mener des enquêtes journalistiques a été acquis en France dès le 18^e siècle. Même si la liberté d'expression évolue au fil des lois, elle nécessite d'être protégée et de garantir le respect de la vie privée.

Un principe **ET DES LOIS**

QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

C'est le droit de penser ce qu'on veut mais aussi de l'exprimer, à condition de respecter les lois. En France, il figure dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 août 1789 : *"La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi."*

POUR RÉFLÉCHIR Connais-tu quelqu'un qui, selon toi, a abusé de sa liberté d'expression ?

A-T-ON LE DROIT DE DIRE TOUT ET N'IMPORTE QUOI ?

Non. La liberté d'expression est encadrée par près de 400 lois qui interdisent les propos racistes, antisémites, homophobes, transphobes, sexistes, etc. L'appel à la haine contre des individus ou des communautés tout comme l'apologie du terrorisme sont aussi interdits. On ne peut pas non plus faire la promotion de drogues et du tabac ou publier la photo de quelqu'un sans son accord.

POUR RÉFLÉCHIR T'es-tu déjà moqué-e de quelqu'un en raison de sa couleur de peau, de sa religion ou de ses origines ?

Le +

AVANT DE T'EXPRIMER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- 1> N'oublie pas que la loi s'applique.
- 2> Réfléchis, avant de poster quelque chose, à l'impact de tes propos sur les autres.
- 3> Même s'ils sont légaux, certains propos peuvent provoquer des réactions violentes. Es-tu prêt-e à y faire face ?
- 4> Il est difficile de supprimer tes traces sur Internet. Certaines idées pourraient te suivre et, plus tard, te porter préjudice.

COMMENT EST-ELLE NÉE ?

C'est au 18^e siècle que la liberté d'expression est promue par les philosophes des Lumières comme Voltaire, Rousseau ou Diderot. Ces penseurs sont pour la tolérance et le triomphe des connaissances sur les croyances. Leurs travaux ont abouti à la Révolution française de 1789.

POUR RÉFLÉCHIR Quand tu portes un jugement sur quelqu'un, est-ce le fruit d'arguments rationnels ou de croyances ?

POURQUOI EST-ELLE SI IMPORTANTE ?

Elle permet aux individus d'échanger des idées sur tous les sujets (politique, religion, culture, etc.), de convaincre les autres ou de se laisser convaincre. Elle permet aux citoyens de faire connaître leurs opinions aux dirigeants, de les critiquer, de revendiquer des droits. Réaffirmée dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse, elle permet aux journalistes d'informer. C'est un pilier fondamental de la démocratie.

POUR RÉFLÉCHIR Imagines-tu ta vie si tu n'avais pas le droit de dire que tu aimes tel ou telle artiste ?

POURQUOI CERTAINS PROPOS SONT-ILS INTERDITS PAR LA LOI ?

Pour protéger les personnes. Chacun-e a le droit à sa vie privée ou d'être comme il-elle est (couleur de peau, religion, origine, sexe, etc.) sans être stigmatisé-e. C'est l'égalité en droit, un autre principe important de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est aussi pour protéger l'ordre public et le vivre ensemble, car des propos haineux peuvent inciter à commettre des actes violents.

POUR RÉFLÉCHIR Imagine l'ambiance dans ta classe si chaque élève insultait tous les autres ?

DU RESSORT DE LA JUSTICE

La loi ne liste pas toutes les phrases qu'on n'a pas le droit de dire. Quand un propos est considéré comme abusif, on peut porter plainte. La ou le juge décidera alors si le propos relève

de la liberté d'expression ou pas. Il ou elle examinera si le propos attaque les personnes (interdit) ou une idée (permis). Mais la nuance entre ce qui est permis ou pas est parfois subtile.



UNE VOIX À L'ONU

Eleanor Roosevelt (1884-1962), la veuve de l'ex-président des États-Unis Franklin D. Roosevelt, a présidé la Commission chargée de rédiger la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par 43 États sur les 58 que comptaient les Nations unies en 1948. L'article 19 affirme que "tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression".

© UN Photo/A





Le cas

CHARLIE HEBDO

1

UNE RÈGLE : SE MOQUER DE TOUT

» Né en 1970, *Charlie Hebdo* est un journal hebdomadaire qui tourne en dérision l'extrême droite, les politiques, les journalistes, les juges, l'armée, la police, les religieux de tout bord... Les gros mots, les formules chocs ou les dessins crus, rien n'effraie les rédacteurs et dessinateurs du journal. À travers des reportages dessinés, des chroniques sur la culture ou l'environnement, ou des planches entièrement composées de dessins, ils se moquent surtout de plaire à tout le monde.

» Le journal fait ainsi l'objet d'une vingtaine de procès par an. Parfois il perd, parfois il gagne. Car la justice reconnaît le "droit à l'irrespect et à l'insolence" quand il s'agit de faire rire.

3

UN PROCÈS ET UNE RELAXE

L'Union des organisations islamistes de France (UOIF) et l'Association de la Grande Mosquée de Paris portent alors plainte pour "injures publiques envers un groupe de personnes en raison de sa religion". En 2007, la justice relaxe le journal satirique. Elle rappelle que dans une société laïque, le blasphème n'est pas réprimé et estime qu'"aucun risque de confusion n'est créé entre les musulmans et les terroristes qui se réclament de l'islam pour perpétrer leurs crimes". Et réaffirme la liberté d'expression.

L'hebdomadaire *Charlie Hebdo* a toujours défendu le rire et la liberté d'expression comme des droits de l'homme. En janvier 2015, c'est par un attentat que des terroristes ont voulu le faire taire pour avoir publié des caricatures du prophète de l'islam.

2005, L'AFFAIRE DES CARICATURES DE MAHOMET

2

Tout commence en 2005 au Danemark. Un auteur se plaint qu'aucun dessinateur ne veuille illustrer son livre sur le prophète Mahomet par crainte des islamistes. En guise de réponse, douze dessinateurs publient des dessins de Mahomet dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*. Des manifestations éclatent dans des pays musulmans mais aussi à Copenhague. Des menaces de mort sont proférées contre ces dessinateurs.

Afin de les soutenir, *Charlie Hebdo* publie ces dessins en 2006. À la une, se trouve une caricature de Cabu avec pour titre "Mahomet débordé par les intégristes". Le dessinateur montre le prophète se cachant les yeux et disant "C'est dur d'être aimé par des cons".

Charb, en 2011, devant les locaux détruits par un projectile.



© Urman, Lionel/Sipa

Dessin de Charb pour
Le Monde des ados en 2002.



CHARB, MORT POUR LA LIBERTÉ

Stéphane Charbonnier (1967-2015), dit Charb, était le directeur de la publication de *Charlie Hebdo* depuis 2009. Il vivait sous protection policière depuis 2013. Quand les frères Kouachi font irruption dans les locaux de *Charlie Hebdo*, le 7 janvier 2015, c'est lui qu'ils cherchent en premier. Celui qui disait "Je préfère mourir debout que vivre à genoux" est mort ce jour-là avec ses compères Cabu, Tignous, Honoré et Wolinski. Au *Monde des ados*, pour qui il avait dessiné plusieurs années, on se souvient de lui avec émotion.



Dico

Blasphème Propos qui outrage une religion ou une divinité. Dans certains pays où la religion est celle de l'État, l'État peut promulguer des lois antiblasphème. En France, le blasphème n'existe plus depuis 1881.

Islamiste Musulman extrémiste, appelé aussi intégriste.

Laïque Qui sépare le pouvoir politique du pouvoir religieux.

DES MENACES ET DES ATTENTATS

Malgré les menaces, *Charlie Hebdo* annonce pour le 2 novembre 2011 un numéro spécial intitulé "Charia Hebdo", afin de dénoncer l'arrivée des islamistes au pouvoir en Tunisie. Titre ironique car la charia est la loi de l'islam concernant le culte et la vie quotidienne d'un pratiquant.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre, ses locaux font l'objet d'un incendie criminel. Les menaces de mort se poursuivent et plusieurs dessinateurs sont placés sous protection policière. Le 7 janvier 2015, les frères Kouachi entrent dans les locaux du journal et tuent onze personnes.



5

UNE TRIBUNE POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le 2 septembre 2020, pour l'ouverture du procès des attentats de 2015, *Charlie Hebdo* republie les mêmes dessins avec pour titre "Tout ça pour ça". Le 14 septembre, l'organisation terroriste Al-Qaida menace à nouveau le journal.

Riss, le directeur de la publication, lance alors une tribune pour la liberté d'expression signée par une centaine de médias français.

6

NOUVELLES ATTAQUES

► Le 25 septembre, deux personnes sont attaquées devant les anciens locaux de *Charlie Hebdo* (MDA 459).

► Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, prof d'histoire et de géographie dans les Yvelines, a été tué pour avoir montré deux caricatures de Mahomet à ses élèves de 4^e lors d'un cours sur la liberté d'expression.



L'ART DE LA CARICATURE

Le dessin de presse a deux cents ans. Et si on remontait le temps ?

C'est dans l'Antiquité et au Moyen Âge que la caricature prend ses racines. Au 16^e siècle, grâce à l'invention de l'imprimerie, les images sur papier sont diffusées bien plus largement. Sous l'Ancien Régime (période qui précède la Révolution fran-

çaise), les dessins politiques sont de plus en plus souvent produits sur des feuilles volantes exposées à la vue des passants et vendues à la pièce dans la rue. En 1789, ces images se multiplient (on dénombre 1 500 gravures satiriques entre 1789 et 1792). La caricature

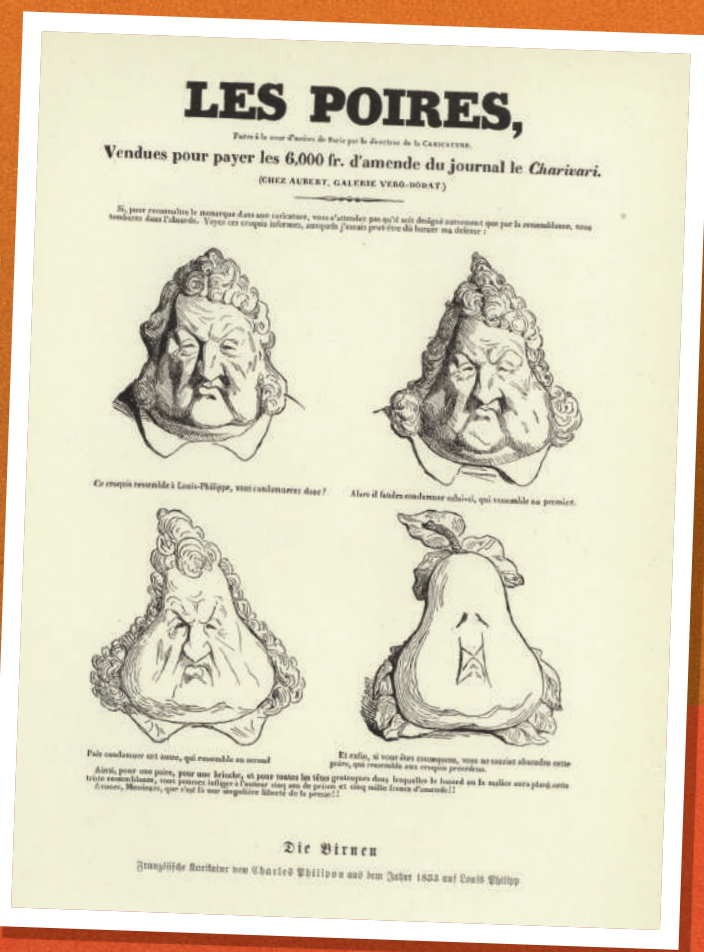
devient un véritable langage politique. Le roi, personnage jusqu'alors sacré et inattaquable, en devient la cible.

Daumier, le rebelle

Sous la monarchie de Juillet (1830-1848), les journaux illustrés se développent. Les titres de presse les plus connus, *La Caricature* et *Le Charivari*, publient les lithographies de Daumier. Les caricaturistes énervent le pouvoir qui n'hésite pas à sévir et à interdire les parutions (c'est la censure). Pour cause, l'image parle au plus grand nombre, y compris à ceux qui ne savent pas lire.

Le Canard enchaîné

En réaction à la Première Guerre mondiale, *Le Canard enchaîné* est créé en 1915. Plus tard, la révolte étudiante de Mai 68 redonne du souffle à la satire politique. C'est dans ce contexte que Cabu, Wolinski, Reiser, Cavanna et le professeur Choron fondent *Hara Kiri*, puis *Charlie*. Aujourd'hui, on n' imagine plus la presse sans dessin !



Dessiner le roi Louis-Philippe en poire puis en Gargantua a coûté cher au peintre Daumier (1808-1879) : il est condamné en 1832 à six mois de prison et 500 francs d'amende.



Willem, autre signature de Charlie Hebdo, dessine dans Libération le 9 janvier 2015.

La une du 13 octobre 1969 signée par Gédé, qui travailla pour le journal satirique Hara-Kiri puis Charlie Hebdo.

Le mot

À l'origine du mot "caricature", on trouve le verbe latin *caricare* (charger). Une caricature est un dessin (ou une peinture) qui donne de quelqu'un ou de quelque chose une image déformée, qui en accentue volontairement certains traits. Elle est souvent satirique : elle critique en se moquant d'un sujet, dans l'intention de faire réfléchir.



►► "La caricature en France de la Révolution à nos jours" est une expo 100 % virtuelle de UMA (Universal Museum of Art). Elle t'emmène dans les rues de Paris contempler l'évolution des caricatures : the-uma.org

►► "Daumier et ses héritiers", expo de la Bibliothèque nationale de France, avec la collaboration du Clemi : expositions.bnf.fr/daumier

►► L'actualité et l'histoire de la caricature est présentée sur ce site : caricaturesetcaricature.com

ET AILLEURS DANS LE MONDE ?

- Il n'y a pas qu'en France que les journaux publient des caricatures. Mais la liberté d'expression n'existe pas partout, et les dessinateur-ric-e-s sont souvent menacé-e-s à cause de leurs dessins.

- En **Turquie**, le caricaturiste Musa Kart est condamné en 2020 à un an et 16 jours de prison. Il est accusé d'appartenir à une organisation terroriste. En réalité, il travaillait pour *Cumhuriyet*, un journal d'opposition. Il avait déjà été poursuivi en 2014 pour avoir dessiné Recep Tayyip Erdogan,

le président turc, en train de voler de l'argent. Il a finalement été acquitté.

- Au **Brésil**, Laerte, Montanaro, Alberto Benett et Claudio Mor sont arrêtés en juin 2020. La police veut obtenir des informations sur des caricatures publiées en décembre 2019 : les dessins évoquaient des violences policières ayant causé la mort de 9 personnes. Selon les dessinateurs, relâchés, le pouvoir tente de les intimider.

- Et, même dans des pays où la liberté d'expression est protégée, les caricaturistes ont

de plus en plus de mal à faire leur travail. Aux **États-Unis**, en 2019, le *New York Times* choisit de publier un dessin d'Antônio Antunes. On y voit Benjamin Netanyahu, le Premier ministre israélien, représenté en chien, en train de mener un Donald Trump aveugle. Une polémique éclate, dénonçant un dessin antisémite. Quelques semaines après, le *New York Times* décide de ne plus publier de caricatures politiques. Pour les dessinateur-ric-e-s du monde entier, c'est une attaque contre le droit de s'exprimer.